

À quoi (bon) cantonner les dialectes?

L'allemand, ses standards et ses dialectes dans le débat politico-linguistique en Suisse

Raphael BERTHELE / Magalie DESGRIPPES

Université de Fribourg/Freiburg

Résumé

Dans la construction et l'interprétation de la situation linguistique en Suisse alémanique, les acteurs du débat politico-linguistique suisse attribuent des fonctions divergentes à l'usage des dialectes sur le territoire germanophone: le dialecte peut être vu comme l'expression authentique de l'identité locale ou comme une menace pour la concorde entre Confédérés. Cette tension est liée aux modèles culturels qui marquent les discours idéologiques de l'Europe de l'Ouest depuis des siècles. Nous montrons ici que dans une Suisse quadri-/plurilingue, la célébration de la diversité est sélective: en se référant de façon a priori positive à la diversité linguistique, les acteurs du débat visent des formes très particulières de diversité, par exemple la protection de langues minoritaires comme les variétés du romanche, alors que les dialectes alémaniques en sont exclus plus ou moins explicitement. Nous confrontons ensuite cette construction discursive de la (non-)légitimité de certaines variétés linguistiques à des scénarios d'aménagement linguistique à première vue plus cohérents, comme l'émancipation et la standardisation du dialecte alémanique, ou au contraire son élimination du domaine public. Pourtant, ces scénarios extrêmes semblent irréalisables dans le cadre d'une recherche de sens politico-linguistique qui oscille entre communication globale et authenticité locale.

Zusammenfassung

In der Konstruktion und Interpretation der Sprachsituation in der Deutschschweiz funktionalisieren die Akteure der Schweizer sprachpolitischen Debatte den Gebrauch der Dialekte im deutschsprachigen Territorium in unterschiedlicher Weise: Dialekt kann als authentischen Ausdruck von lokaler Identität angesehen werden oder als Bedrohung für die inner-eidgenössische Verständigung. Diese Spannung basiert auf Vorstellungen (kulturellen Modellen), die den ideologischen Diskurs in Westeuropa seit Jahrhunderten prägen. Wir zeigen hier, wie selektiv in der vier-/vielsprachigen Schweiz das Zelebrieren von sprachlicher Diversität ist: mit dem a priori positiven Verweis auf sprachliche Diversität zielen die Akteure der Debatte auf ganz bestimmte Formen der Diversität, z.B. auf den Schutz der Minderheitensprachen wie der rätoromanischen Varietäten, während die alemannischen Dialekte implizit und manchmal auch explizit vom Sprachenschutz ausgenommen sind. Diese diskursive Konstruktion von (nicht-) legitimen sprachlichen Varietäten konfrontieren wir sodann mit sprachpolitischen Szenarien, die auf den ersten Blick kohärenter wirken, etwa die Emanzipation und die Standardisierung des Alemannischen, oder seine Verbannung aus der Öffentlichkeit. Jedoch erscheinen diese extremen Szenarien als unbrauchbar in einer sprachpolitischen Sinnsuche, die zwischen globalem Kommunizieren und lokaler Authentizität pendelt.

Abstract

In the construction and interpretation of the language situation in German-speaking Switzerland, the actors in the Swiss language policy debate assign different functions to the use of dialects in German-speaking territory; the use of dialect can be viewed as an authentic expression of local identity, or as a threat to peace between Swiss citizens. This tension is related to cultural patterns that have dominated the ideological discourse of Western Europe for centuries. We suggest that in quadri-/multilingual Switzerland, the celebration of diversity is selective: with the a priori celebration of linguistic diversity, the actors in the debate promote very specific forms of diversity. They tend to encourage the protection of minority languages, such as varieties of Romansh, but they essentially exclude Alemannic dialects from this protection. We go on to compare this discursive construction of the (il)legitimacy of some language varieties with a construction that relies on seemingly coherent language-planning scenarios, for instance the emancipation and standardization of the Swiss German dialect, or, on the contrary, its exclusion from the public sphere. We suggest that these extreme scenarios appear to be unrealistic in a language policy context that seeks to find a balance between global communication and local authenticity.

Introduction, repères théoriques

Comprendre les débats sur le statut de l'allemand standard et des dialectes en Suisse nécessite de prendre du recul et d'entreprendre une réflexion de fond quant aux catégorisations métalinguistiques qui les sous-tendent. Nous espérons pouvoir alors mieux appréhender les problèmes de compréhension entre certains représentants des différentes communautés linguistiques suisses. Notre analyse débutera donc par un questionnement du sens (extension, intension) de catégories telles que 'l'allemand standard', 'le romanche', 'le français' ou 'le dialecte' (dialectes 'du romanche', 'du suisse-allemand'), notions qu'il s'agira de relier aux représentations culturelles qui guident la plupart des démarches de l'aménagement linguistique dans les pays occidentaux. Ce questionnement et les notions introduites constitueront la base à partir de laquelle nous présenterons plus spécifiquement la situation linguistique en Suisse alémanique. La mise en évidence des positions inhérentes aux débats nous amènera ensuite à développer quelques scénarios possibles (bien qu'avec des probabilités de réalisation très variables) afin de mieux en saisir les conséquences potentielles. Nous concluons notre article par une discussion qui permettra, nous l'espérons, de mettre à plat les enjeux des discussions actuelles autour du statut de la langue standard et des dialectes en Suisse alémanique et, peut-être, de mieux saisir les enjeux dans les contextes autres que celui de la Suisse germanophone.

Les langues officielles de la Confédération

La constitution de la Confédération prévoit un statut officiel pour quatre langues, le français, l'italien, le romanche, ainsi que l'allemand (Art. 4), un espace géographique étant attribué, surtout au niveau de la juridiction du tribunal fédéral, à chacune de ces langues (principe de territorialité). Le sens exact de ces étiquettes métalinguistiques est relativement clair dans le cas du français, si l'on fait abstraction d'un possible débat sur la conceptualisation du français 'officiel' de la Confédération – comme variété suisse du français en tant que langue polycentrée (Clyne 1992), comme variante franco-française, ou comme une dialectique entre les deux. Les 'patois' francoprovençaux, parlés, entre autres, en Valais (Matthey 2007), ne sont généralement pas subsumés sous le terme 'français', ils ne bénéficient donc pas d'un statut officiel. Dans le cas du romanche, de l'italien et de l'allemand, les choses sont différentes: dans les trois cas, il y a une diversité dialectale importante, bien qu'à vitalité ethnolinguistique variable. La situation des dialectes italiens par rapport à l'italien standard est généralement perçue comme une situation de dilalie (Berruto 1995), tandis que la situation du suisse-allemand et de l'allemand standard est souvent présentée comme un cas prototypique de diglossie (Ferguson 1959, Haas 1998). La situation du romanche est particulièrement compliquée puisqu'il s'agit d'une polyglossie véritablement plurilingue regroupant au moins quatre langues/varieties: les Romanches sont d'abord locuteurs d'un dialecte appelé 'idiome' (*idiom* en romanche), une langue-toit régionale qui connaît, du moins pour les variantes les plus utilisées, une forme écrite assez bien codifiée. Dans le même temps, les tentatives d'introduire pour certains domaines d'usage une langue standard commune, le *rumantsch grischun*, ont connu un succès plutôt modeste (Berthele 2015, Coray 2008, Darms 1994). Néanmoins, la présence de cette langue standard est indéniable, au moins dans l'administration et dans les médias. En même temps, la plus grande partie des Romanches parlent couramment l'allemand,¹ à la fois le dialecte grison et la langue standard, car il n'est plus possible pour un locuteur natif du romanche de mener une vie

¹ D'autres langues nationales (italien) et étrangères font évidemment également souvent partie du répertoire plurilingue des Romanches.

en baignant uniquement dans un milieu romanchophone, même en restant dans son village ou sa vallée natale.

Des catégories forcément malléables

Cet aperçu ne vise qu'à présenter un fait à la fois banal et souvent négligé: les catégorisations métalinguistiques, qu'elles soient produites par les acteurs 'réguliers' (c'est-à-dire les professionnels du langage) ou par les acteurs 'séculiers' (v. Trimaille/Matthey 2013), ne correspondent pas à une réalité linguistique clairement délimitée, mais font référence à un consensus social, souvent flou, qui applique un découpage catégoriel à un champ variationnel de nature continue et multidimensionnelle. Ce découpage est déterminé par une logique qui dépasse le linguistique, mais qui tient compte de catégorisations à d'autres niveaux, d'ordres politique, culturel, religieux, etc. Par exemple, du point de vue purement linguistique, on ne peut dire que le romanche et les variétés du ladin parlé en Vénétie ou dans le Haut-Adige (Tyrol du Sud) soient des 'langues' ou des faisceaux de variétés linguistiques différents, mais le statut de 'langue' du romanche relève tout d'abord d'une logique politico-linguistique. En suivant Weinreich (1945), on constate une fois de plus qu'une langue n'en devient une qu'au moyen d'actes institutionnels et que c'est seulement par ces actes volontaires qu'une variété se développe pour devenir ce que Kloss (1987) appelait une *Ausbausprache*. Le luxembourgeois ou le nynorsk constituent des exemples assez récents d'élaboration et de planification de statut et de corpus les faisant passer du statut de variétés dialectales à celui de langues standards.

Certains acteurs 'réguliers', au vu des problèmes inhérents aux catégorisations métalinguistiques et de leur instrumentalisation idéologique, proposent de les abolir comme repères et de les remplacer par autre chose, par exemple par des concepts postmodernes 'fluides' comme celui de *translanguaging* (García/Li 2014). Nous ne souscrivons pas à cette approche radicale et considérons plutôt que les catégorisations métalinguistiques ont l'existence réelle qui est propre aux catégorisations sociales: elles sont réelles parce que les membres d'une communauté acceptent leur existence. Ce n'est pas la faute des linguistes si les pratiques linguistiques sont variables, fluides, avec des codes mixtes, qui ne rentrent pas facilement dans des catégories aristotéliennes définies par les caractéristiques nécessaires et suffisantes. Mais ce que les linguistes ont parfois tendance à oublier, c'est qu'en classifiant et en comptabilisant les langues et dialectes, ils construisent un champ sémantique découpé en entités dénombrables, non continues, là où il n'y a en réalité que des pratiques sociales variables, des distributions de probabilités conditionnées par des facteurs internes et externes à la linguistique, de grandes zones d'insécurité, de transition et de flou. Les étiquettes métalinguistiques, qu'elles soient considérées comme des termes faisant référence à des langues ou bien à des variétés linguistiques, sont des repères dans un champ sémantique dynamique et fluide, et c'est là leur fonction principale.

Cette méconnaissance de la nature de la catégorisation métalinguistique peut être illustrée par le débat autour de la mort des langues: l'affirmation souvent répétée que la moitié ou même la majorité des langues de cette planète sont menacées d'extinction présuppose qu'on puisse dénombrer les langues parce qu'elles sont des entités clairement discernables. Cette présupposition a été dénoncée à juste titre comme étant naïve et eurocentrée, et donc inapte à conceptualiser fidèlement la nature de la diversité linguistique en dehors d'un cadre conceptuellement bien organisé comme celui de l'Europe de l'Ouest, où l'on tend à penser qu'une langue est toujours dotée d'un important patrimoine écrit ou encore d'un ou de plusieurs standards codifiés (Hill 2002, Mühlhäusler 1996, pour une discussion).

L'allemand, une étrange langue maternelle: perceptions de la situation en Suisse alémanique

Pour revenir à la situation suisse, nous pouvons constater que la référence constitutionnelle aux langues officielles n'utilise pas de termes clairs quant à leur extension (standard sans dialectes? standard et dialectes? standard pour l'allemand, dialectes/idiomes pour le romanche?). Les Suisses allemands se considèrent d'abord comme des locuteurs natifs du dialecte, et c'est le dialecte qui leur procure leur identité de *germanophones* en leur évitant d'être *allemands*. Donc, l'ambiguïté du terme 'allemand' leur permet à la fois de faire partie du monde germanophone, même si c'est parfois avec des doutes concernant leur légitimité de locuteurs de la langue standard, et d'affirmer leur identité locale. Cette ambiguïté peut être illustrée par des citations désormais classiques, comme celle de l'écrivain Albrecht von Haller: « Ich bin ein Schweizer, die deutsche Sprache ist mir fremd [...] » (von Haller 1765, « Vorrede zur Vierten Auflage », sans pagination). Elle peut aussi l'être par le biais de résultats d'enquêtes diverses.

Hägi et Scharloth (2005) ont montré qu'environ 80 % des Suisses allemands ayant répondu à leur étude estimaient que pour les Suisses allemands en général, l'allemand standard est considéré comme une langue étrangère. En même temps, s'il s'agit de savoir si l'allemand standard est une langue étrangère pour la personne interrogée, seuls 30 % ont répondu par la positive. L'ambiguïté du terme 'allemand' est partiellement éliminée dans la loi sur les langues de 2007. Il y est clairement statué que l'utilisation des formes standards des langues nationales est exigée, au moins pour le domaine de l'administration fédérale. Étant donné que l'italien et le romanche sont soit marginal (pour le premier), soit totalement absent (pour le second) comme langues de travail utilisées au niveau de l'administration fédérale (v. Kübler/Papadopoulos/Mazzoleni 2009), il n'y a pas de raison de penser que ce paragraphe les vise. Il est fort probable que ces alinéas visent avant tout l'utilisation du dialecte par les membres de la communauté majoritaire du pays, souvent dénoncée par des journalistes et politiciens des régions latines (Barblan/Koller 2005, Ribeaud 2010).

Célébration sélective de la diversité linguistique

Le flou qui fait partie intégrante de ces catégorisations métalinguistiques est une base cruciale pour la pratique que l'un des deux auteurs (Berthele 2014) a appelée la « célébration sélective de la diversité linguistique »: il n'est pas rare de voir les mêmes personnes argumenter en faveur de l'importance de la diversité linguistique, par exemple quand il s'agit de restreindre l'utilisation de l'anglais dans un pays comme la Suisse, et en même temps de condamner/dénoncer l'utilisation des dialectes. Du point de vue des acteurs 'réguliers', il s'agit d'une position qui apparaît incohérente, sachant que la frontière entre langue et dialecte est problématique, voire impossible à déterminer de manière objective et non-idéologique. Mais cette position semble tout à fait raisonnable si l'on met en évidence les allants-de-soi qui sous-tendent ce discours: il s'agit d'une sorte de jacobinisme romantique, qui se combine avec un modèle culturel a priori opposé. Avant d'analyser la situation helvétique plus en détail, nous allons rapidement esquisser ces deux modèles, en suivant de près Geeraerts (2003).

Modèles culturels

Le modèle culturel rationaliste est une représentation sociale qui met l'accent sur la fonction communicative de la langue. Un code universel, partagé par les membres d'une société ou d'une nation, permet à tout un chacun de participer aux processus démocratiques et

institutionnels, ainsi qu'à une culture de la raison comme celle qui était l'objectif des Lumières en France au 18^e siècle. Geeraerts (2003) utilise le discours politico-linguistique de la Révolution française pour illustrer cette position, dont il ressort presque naturellement que les dialectes, mais également les autres langues régionales ou minoritaires parlées sur le territoire de la république sont des barrières au progrès social et intellectuel de l'individu. La langue standard est donc le garant de l'unité nationale, mais aussi de l'émancipation individuelle.

Le modèle romantique est une représentation sociale qui équivaut à une critique radicale du modèle rationaliste. Le discours des Lumières, aspirant à éliminer la variation régionale et locale, est vu comme un discours de domination émis par ceux qui maîtrisent déjà le code 'universel' et qui veulent étouffer l'expression d'identité locale ou individuelle. Les droits linguistiques de la personne, tels qu'ils sont formulés aujourd'hui (Skutnabb-Kangas/Phillipson/Rannut 1994), sont une bonne illustration du modèle romantique: l'unification linguistique et l'imposition d'une langue standard universelle sont vues comme une violation du droit à la langue et à la culture locale. Les dialectes et les (petites) langues régionales sont vus non pas comme des barrières, mais comme l'expression, ou encore comme le garant et le vecteur de l'identité locale.

Geeraerts (2003) mentionne explicitement des situations où ces deux modèles sont activés simultanément, par exemple une situation de multi-/plurilinguisme où une langue remplit la fonction du code universel et une ou plusieurs autres, celle de l'expression de l'identité culturelle. Le premier auteur de cette contribution (Berthele 2008; 2010) applique cette analyse à différentes situations en Suisse et ailleurs, afin de montrer que les incohérences apparentes détectables dans les discours politico-linguistiques actuels peuvent être mieux comprises si on les interprète comme la manifestation de tensions entre la logique rationaliste et la logique romantique (v. également les tensions similaires entre les discours de la fierté et ceux du profit dans les analyses de Heller/Duchêne 2012). L'écart entre les affirmations et les pratiques des linguistes travaillant sur la diversité linguistique, que ce soit en dialectologie ou bien en typologie, est lui-même une manifestation révélatrice de cette tension: on célèbre la diversité avec des feux d'artifice argumentatifs, mais on publie ces textes en anglais ou dans une autre grande langue européenne, parce que publier un appel au secours pour défendre la diversité linguistique rédigé en reo maori ou en dialecte alémanique de la vallée de Conches n'aurait pas beaucoup d'effet – ni sur la conscience globale de l'importance de la diversité culturelle, ni sur la carrière du linguiste.

L'exemple de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Un autre exemple de ce type de célébration sélective est la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992. Cette charte, comme le montre la citation ci-dessous, tirée du préambule, fait appel au « patrimoine commun » ainsi qu'à la « diversité culturelle » européennes, deux termes qui, au moins pour les acteurs 'réguliers' que nous sommes, nous linguistes, ne sauraient faire oublier que la diversité linguistique en Europe et ailleurs est presque toujours aussi une diversité dialectale:

Préambule: Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, notamment afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun; [...] Conscients du fait que la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays et régions d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale [...].

Pourtant, comme le montre cette deuxième citation, la Charte exclut explicitement les dialectes, ainsi que les langues de la migration:

Partie I – Article 1

[P]ar l'expression « langues régionales ou minoritaires », on entend les langues:

- i) pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État; et
 - ii) différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État;
- elle n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État ni les langues des migrants [...].

La Charte est un exemple de célébration sélective de la diversité linguistique qui est particulièrement révélateur au vu de son application aux cas du romanche et de l'italien en Suisse: le premier trouve sa plus grande vitalité comme dialecte parlé, les usages écrits étant rares pour bien des locuteurs et le standard commun (*rumantsch grischun*), très controversé et souvent mal aimé. En utilisant un 'terme-toit', on gomme le fait que le romanche existe presque exclusivement sous forme dialectale. Puisque le romanche est une langue officielle de la Confédération, une application littérale de l'alinéa 'ii' de l'article 1 cité ci-dessus mènerait à la situation curieuse où le romanche comme 'langue' serait protégé, mais pas ses dialectes, comme le 'jauer' du Val Müstair. Le cas de l'italien est également révélateur d'un autre problème: il s'agit, d'un côté, de la langue d'une minorité autochtone et la langue tombe donc sous la protection de la Charte, si l'on fait encore une fois abstraction des dialectes. D'un autre côté, l'italien est aussi la langue du plus grand groupe d'immigrés en Suisse, ce qui l'exclut de la protection de la Charte. Par conséquent, en Suisse, il y a un italien valorisé et un italien non valorisé: l'italien en territoire traditionnellement italophone est protégé par la Charte, mais l'italien en dehors du territoire ne l'est pas.

Le rôle controversé du dialecte: romantisme pur ou romantisme jacobin?

La célébration de la diversité linguistique en Suisse est sélective parce que des acteurs différents appliquent de manière différenciée les deux modèles, rationaliste et romantique, à une réalité qui échappe aux catégorisations simples. Pour illustration, on peut analyser les citations de José Ribeaud, personnalité très présente depuis de nombreuses années dans le discours médiatique autour du plurilinguisme (selon lui menacé) des Suisses (Ribeaud 2010). Ce défenseur ardent du quadrilinguisme suisse adopte a priori une posture romantique en faisant un lien entre la Suisse, l'identité suisse et l'expression de la suissitude par les langues autochtones, contre l'utilisation de l'anglais: « Englisch gehört nicht zur schweizerischen Identität. [...] Würden wir noch wissen, warum wir überhaupt zusammenleben, wenn wir miteinander Englisch reden? » (Ribeaud 1998, 56). De l'autre côté, l'utilisation des dialectes (alémaniques) est fortement condamnée, avec une argumentation 'jacobine' faisant appel au grand nombre de locuteurs de l'allemand: « Les Latins sont donc reconnaissants lorsque leurs interlocuteurs suisses alémaniques font l'effort de leur parler en *Hochdeutsch*, la langue maternelle de 90 millions d'Européens. » (prise de position en 2014, citée dans Berthele 2014)

Ce dernier argument, universaliste par sa référence au poids démographique d'une langue, serait évidemment encore plus pertinent pour une défense du statut de l'anglais, mais il est sélectivement appliqué à l'allemand standard, uniquement parce qu'ici le jacobinisme sert l'objectif de l'auteur cherchant à remettre en question l'utilisation du dialecte par la majorité de la population suisse allemande.

Le dialecte, vrai bastion de l'expression de l'identité d'un groupe ethnique selon le modèle romantique (v. Geeraerts 2003), n'est donc pas légitime selon cet auteur qui, s'agissant des langues nationales, utilise néanmoins l'argumentation romantique pour défendre ces dernières contre l'anglais. Cet exemple très parlant montre encore une fois la coexistence discursive des deux modèles culturels dans le discours (inévitablement idéologique) sur la diversité linguistique.

Cette application ciblée des deux modèles selon les besoins discursifs du moment produit ce phénomène de célébration sélective de la diversité linguistique. À notre avis, mettre au clair ces représentations sous-jacentes constitue une des tâches importantes des linguistes, qui seront ensuite mieux à même de juger de la pertinence de mesures d'aménagement linguistique.

Défis et scénarios politico-linguistiques

Toute situation de diversité, qu'elle soit autochtone ou immigrée, présente des défis pour l'aménagement linguistique. Ces défis se situent surtout au niveau de la planification acquisitionnelle (Haugen 1987), soit la question de savoir quelles langues doivent être enseignées et apprises à quel moment et comment. La planification acquisitionnelle présuppose également une planification de statut, et parfois aussi de corpus si l'on décide d'étendre les domaines d'utilisation de langues a priori non standards.

Défis

Dans le cas de la Suisse, ces dernières années ont été caractérisées par des débats animés au sujet des langues étrangères figurant au programme de la scolarité obligatoire (primaire, secondaire I). Le débat se focalise principalement sur l'espace suisse-allemand, où la question qui se pose depuis plus de quinze ans déjà concerne la nécessité de commencer l'enseignement des langues étrangères par le français (ce qui est le cas dans certains cantons dans l'ouest de la Suisse alémanique) ou par l'anglais. En lien avec cette question, il y a le débat autour de l'âge auquel devrait débiter cet enseignement des langues étrangères (v. Lambelet/Berthele 2015). Le statut de l'allemand standard et du suisse-allemand comme langues sont un élément central de l'argumentation: si l'allemand standard est considéré comme la première langue étrangère et non pas la langue maternelle des enfants suisses-allemands, on compte trois langues étrangères et non pas deux, ce qui, selon certains auteurs, représente une surcharge linguistique au niveau de l'enseignement au primaire.

Le rôle du dialecte dans l'enseignement, également au centre des préoccupations, fait débat surtout au niveau de l'école enfantine et du primaire: déclenchée par les travaux de germanistes influents (Sieber/Sitta 1986), la période de lutte contre l'utilisation du dialecte s'est étendue de 1980 à 2010 environ. Le retour de balancier s'est manifesté sous forme de votations populaires qui ont attribué un statut de langue d'enseignement aux dialectes au niveau préscolaire dans plusieurs cantons alémaniques (p. ex. Zürich et Bâle en 2011, l'Argovie en 2014).

Enfin, la barrière linguistique qui s'érige entre les locuteurs de dialectes allemands et les locuteurs non natifs ayant appris une forme de la langue standard à l'école (comme langue étrangère ou seconde) est considérée par certains auteurs comme néfaste pour la compréhension mutuelle entre confédérés. Ces auteurs reprochent ainsi à la majorité d'utiliser le dialecte comme un instrument d'exclusion (Barblan/Koller 2005, Ribeaud 2010). Faut-il dès lors enseigner les dialectes aux Suisses non germanophones, ou au contraire imposer l'utilisation de l'allemand

standard dans toute situation exolingue? Afin de mieux discerner les enjeux de telles revendications, nous nous livrons ici à un exercice de 'concrétisation' en esquissant plusieurs scénarios possibles (mais pas tous probables) d'aménagement linguistique, tout en en discutant les conséquences probables.

Éliminer ou ignorer le suisse-allemand: deux scénarios extrêmes

Considérons l'axe de l'aménagement linguistique selon le degré de volontarisme qui l'accompagne. À l'extrémité du continuum, un scénario (in-)imaginable pour résoudre certains problèmes issus de la situation diglossique en Suisse allemande serait ce que nous appellerons la solution 'germano-rationaliste': suivant le modèle de la politique linguistique linguicide de la Révolution française, on pourrait tenter d'éliminer les dialectes en imposant l'utilisation de l'allemand standard dans tous les domaines actuellement attribués aux dialectes. Cependant, même les auteurs qui émettent les critiques les plus acerbes contre le statut du dialecte en Suisse allemande ne suggèrent pas ce type de mesure draconienne. Il est vrai qu'elle ne serait que difficilement conciliable avec un discours de valorisation de la diversité linguistique, bien que celui-ci, comme nous l'avons montré plus haut, efface souvent la variation dialectale. De plus, cette solution nécessiterait un changement de la constitution suisse, puisque la liberté de la langue (Article 18) y est inscrite et que cette mesure en représenterait une violation flagrante.

Les lois – comme la plupart des textes en général – étant déjà écrites en standard aujourd'hui, les mesures à prendre se situeraient au niveau de l'oral. Interdiction ou arrêt des subventions pour les médias en dialecte, imposition du standard même dans la cour de l'école: il est difficile d'imaginer comment réaliser ce scénario par des mesures d'aménagement linguistique qui ne soient pas autoritaires ou ne demandent pas un réel effort de propagande. En effet, si certains n'hésitent pas à vouloir bannir les langues étrangères des cours de récréation – pour des motifs qui font bondir autant les linguistes que les spécialistes de sciences de l'éducation –, éliminer les dialectes de la majorité des citoyens détenant le droit de vote provoquerait un mouvement de résistance d'une ampleur tout autre. Comment imaginer aujourd'hui que parler son dialecte soit synonyme d'un manque de politesse ou d'un manque de connaissance du standard quand il n'est pas rare qu'hommes et femmes politiques eux-mêmes favorisent le dialecte quand ils communiquent à la télévision?

À l'autre extrémité du continuum, certains auteurs considèrent que toute ingérence de l'État ou d'autres instances, non-officielles, dans la dynamique linguistique est vaine, inutile et trompeuse. Cette posture correspond à l'approche descriptiviste qui domine toujours dans certains sous-domaines de la linguistique, fidèle à la devise de Robert Hall «*Leave your language alone*» (1950). La planification de statut, par exemple sous forme de mesures de soutien aux langues minoritaires à l'école, s'est souvent montrée sans effet pour leur vitalité (Edwards 2012), ce qui renforce cette position 'hands-off': Puisqu'il est très difficile d'influencer les choix linguistiques de toute une population, à moins d'appliquer des contraintes dictatoriales (p. ex. en utilisant des moyens policiers ou militaires pour interdire l'utilisation du kurde en Turquie), la seule position raisonnable serait donc de ne rien faire et de laisser les utilisateurs décider du sort d'une langue ou d'un dialecte. Cette posture peut être qualifiée de défaitiste et de peu prometteuse pour les minorités linguistiques qui ne peuvent donc pas compter sur une protection institutionnelle de leurs langues, alors livrées aux logiques de lutte de pouvoir. Mais avant de s'émouvoir du sort des langues minoritaires et des dialectes qui seraient alors mis en danger, c'est bien aux conséquences du scénario 'hands-off' pour les populations elles-mêmes qu'il faudrait s'intéresser, par exemple s'agissant des effets d'un système éducationnel qui nie

l'existence des langues minoritaires, ce qui peut mener à un manque d'estime de soi et à de mauvais résultats scolaires, selon des auteurs comme Austin et Sallabank (2011).

Entre le scénario germano-rationaliste et le scénario hands-off, plusieurs possibilités sont envisageables, demandant plus ou moins d'adaptations en matière de planification de corpus, mais dénotant un intérêt plus grand envers la diversité.

***Scénarios 'romantico-nationalistes':
émancipation du suisse-allemand avec ou sans standardisation***

Plusieurs politiciens (p. ex. les conseillers nationaux Antonio Hodgers en 2010 ou Marco Romano en 2014²) ont suggéré de tenir compte de la vitalité du suisse-allemand en lui octroyant un statut de langue régionale (« Reconnaissance des idiomes suisse-alsémaniques comme langues régionales », motion 10.3599) dans le sens de la Charte européenne (v. plus haut). Cela n'a cependant pas empêché Hodgers, dans une initiative parlementaire (10.474 en 2012), de vouloir restreindre l'utilisation du suisse-allemand dans les médias, ce qui souligne encore une fois le caractère sélectif de ce type de tentative de gestion de la diversité: on veut la soutenir quand il s'agit d'affirmer l'identité et la spécificité locale, mais on ne veut pas que les dialectes alsémaniques soient trop utilisés dans des secteurs institutionnellement importants. Ce qui serait le signe positif d'une grande vitalité pour une langue régionale, c'est-à-dire l'extension de son utilisation à des contextes réservés à la variété haute du concept de diglossie de Ferguson (1959), devient soudainement un problème.

Au lieu de cantonner la diversité dialectale à une niche réservée, on pourrait imaginer une politique d'aménagement linguistique qui prévoie véritablement un *Ausbau* du suisse-allemand, son imposition comme langue officielle dans l'administration ainsi que dans l'enseignement. Assurément, cette planification de statut appellerait une planification de corpus parce qu'une langue officielle doit nécessairement présenter un niveau de standardisation élevé. Il faudrait alors choisir entre des solutions connues, parce qu'éprouvées dans d'autres contextes: l'adoption d'un des dialectes comme langue officielle, ou la création d'une forme de compromis, un peu selon le modèle du *rumantsch grischun* (Schmid 1982), langue créée à l'intersection de trois idiomes du romanche (surmiran, sursilvan, vallader).

Il faut souligner, par ailleurs, que l'idée de la création d'une forme standard alsémanique n'est pas nouvelle et qu'elle était déjà d'actualité dans les années trente du 20^e siècle. La *Schwyzer Schproochbiwegig* (Ammon 1995, 239) avait pour but de créer cette nouvelle langue standard devant remplacer le standard 'importé' d'Allemagne. L'argumentation suivait exactement celle du modèle romantique cité ci-dessus, et l'accent était mis sur la Défense nationale spirituelle – ce mouvement visant à prendre ses distances vis-à-vis de l'Allemagne nazie:

Aber warum nicht? Die Zeit ist für eine derartige Gründung heute so günstig wie noch nie. Zu den allgemeinen vaterländischen und geschmacklichen Gründen, die wir in dem Worte vom 'sprachlichen Heimatschutz' zusammenfassen, kommen heute noch staatspolitische: die Abneigung gegen das reichsdeutsche Regierungswesen, und erst noch wirtschaftliche: wie mancher Schweizer sucht sich auf diesem Wege zu 'rächen' für das Geld, das er draußen verloren hat. (*Mitteilungen des Deutschschweizerischen Sprachvereins*, 1937)

² V. www.schweizamsonntag.ch/ressort/politik/wird_mundart_zur_fuenften_landessprache_der_schweiz/; « Ist es notwendig, den Artikel 4 der Bundesverfassung abzuändern und Hochdeutsch durch Schweizer-Deutsch zu ersetzen? »

L'association fut dissoute en 1938 et remplacée par une association qui se limitait à une lutte pour la sauvegarde du patrimoine dialectal, sans avoir l'ambition d'introduire une langue standard alémanique.

Comme on a pu le voir maintes fois avec le processus de standardisation (v. l'exemple du romanche, mais également du sorabe ou de l'hawaïen; Lindt-Bangerter 2012, Romaine 2002), les conflits autour du choix de l'un des dialectes ou de l'abandon de tous au profit d'une 'nouvelle' langue sont prévisibles, tant l'identité du locuteur suisse-allemand est marquée par son appartenance à un (ou plusieurs) dialecte régional. Il n'est pas à exclure qu'une partie de la population propose une troisième solution, radicalement romantique, consistant à ne pas standardiser du tout le dialecte, et à institutionnaliser une pratique mise en œuvre de manière emblématique par un quotidien gratuit lorsqu'il a publié des numéros anniversaire rédigés en dialecte, laissant explicitement chacun des auteurs écrire dans sa propre variante.³ Ce phénomène n'est pas complètement nouveau, tant on relève de pratiques de littératie informelle (par exemple les SMS, v. Felder 2015, Spycher 2004). Même en considérant que l'exercice reste de l'ordre de l'anecdote, on voit que la réception de ce type de publications délivrées du carcan de l'allemand écrit (appelé *Schrifttütsch* par beaucoup de Suisses allemands) est assez bonne dans la population.

Les mesures visant à mettre en place ces deux solutions 'romantico-nationalistes' ne suivraient pas le même scénario, puisque dans le deuxième cas, on ferait l'économie d'une phase de standardisation probablement très longue au vu des négociations préalables nécessaires dans une démocratie telle que la Suisse. Les linguistes et les lexicographes n'en seraient pas pour autant désœuvrés puisque tout un système de référencement des différentes réalisations lexicales et orthographiques resterait à créer – chose difficilement imaginable sur papier, mais désormais possible grâce aux outils électroniques actuels.

Dans les deux cas, il faudra poser la question du statut de ce qui est actuellement l'allemand standard helvétique. Dans l'hypothèse d'une standardisation, il serait probablement voué à une disparition progressive, mais dans le cas d'un règne 'anarchique' des dialectes, il faut convenir qu'il pourrait éventuellement subsister comme une variante à part entière. Au niveau des administrations et institutions étatiques, les échanges oraux resteraient en dialecte, mais à l'écrit, les mécanismes varieraient: dans le premier cas de figure, on pourrait traduire tous les documents écrits jusqu'ici en allemand standard dans la nouvelle langue officielle; et dans le second, on pourrait laisser en allemand standard les anciens textes et écrire les nouveaux dans le dialecte parlé par le rédacteur à l'œuvre. Dans un cas comme dans l'autre, les médias seraient libres d'utiliser ou non l'allemand standard, la nouvelle langue officielle – ou encore un mélange de variantes. Les mesures les plus difficiles à mettre en place sont donc celles concernant l'école. La standardisation demanderait la création de matériel scolaire, de manuels nouveaux, la formation appropriée du personnel enseignant, et la définition de certaines règles d'utilisation. Si dans le cas de l'introduction du *rumantsch grischun* en tant que langue standard écrite dans les classes, le choix de l'idiome est libre à l'oral, alors que le standard est utilisé à l'écrit, la situation pourrait être différente en Suisse alémanique, où, au début de ce siècle, l'extension de l'usage de l'allemand standard dans tous les domaines de l'école a été fortement recommandée, puisqu'on en attendait une amélioration des compétences en littératie ainsi qu'une facilitation de la réussite scolaire des enfants de familles non germanophones (Oberholzer 2005). On préconisait alors de

³ Le journal entier est accessible ici: www.blickamabend.ch/news/unsere-mundart-ausgabe-zum-nachlesen-die-besten-dialekt-geschichten-id3822856.html; l'explication du rédacteur en chef ici: www.blickamabend.ch/kolumnen/chiefs-choice/drum-sind-miar-huet-schwiizertuetsch-id3817891.html.

bien séparer l'emploi des dialectes et celui du standard, tant la peur de perturber les enfants était grande.

En cela, l'implantation de la variante anarchique serait radicalement différente puisqu'elle partirait du principe que ce qui n'embrouille pas l'esprit dans un usage oral des dialectes ne devrait pas davantage l'embrouiller dans des productions écrites débarrassées des normes du standard. Il faut toutefois reconnaître que la mise en œuvre de ce projet plus qu'utopique présenterait de nombreux problèmes, au niveau tant pédagogique qu'acquisitionnel.

Un scénario à tiroirs: cantonner le dialecte à des contextes d'utilisation

Le troisième scénario correspond à peu près à la situation actuelle. Il tient compte, au moins implicitement, du fait que les dialectes alémaniques font partie de la diversité linguistique nationale, et qu'ils représentent un symbole identitaire important pour une bonne partie des Suisses allemands. En même temps, on essaie de limiter leur usage dans certains contextes considérés comme cruciaux pour la cohésion nationale – notamment l'administration fédérale –, mais également, dans une certaine mesure, au sein du système scolaire à partir de l'école primaire (pour le niveau préscolaire, v. plus haut). L'idée de base au niveau de l'aménagement linguistique est d'attribuer des domaines officiels à la forme standard, tout en laissant aux citoyens le choix pour les domaines informels et privés ou pour l'expression dans le contexte de manifestations culturelles – le tout dans l'esprit de la liberté de la langue. Il s'agit en quelque sorte d'une adaptation du principe de territorialité, qui désigne l'attribution de langues à des espaces géographiques délimités: le territoire est alors remplacé par les domaines d'usages; et bien sûr, les deux types de domaines (géographique et fonctionnel) peuvent être combinés dans un modèle plus complexe.

Si les dialectes alémaniques ne sont pas considérés comme des langues menacées, cette approche, qui correspond au modèle postmoderne de Geeraerts (2003), est certainement une approche réaliste. Par contre, d'après le modèle fishmanien de la revitalisation linguistique (Fishman 2006), si ces mêmes dialectes sont considérés comme menacés – et cela semble être le point de vue de l'UNESCO qui classe l'alémanique dans la catégorie des langues vulnérables –⁴, une planification de statut leur attribuant plus de place dans les contextes officiels et éducationnels pourrait s'imposer.

Au niveau de l'aménagement linguistique, cela pourrait mener à des mesures rendant les dialectes plus visibles, comme l'implantation systématique de panneaux bilingues en dialecte et en standard ou des dispositions pour encourager les médias recourir davantage au dialecte. À l'école, on pourrait faire une place à des cours de dialecte(s) et de culture(s) d'origine, tels qu'ils sont organisés par certains organismes privés et étrangers pour les langues de la migration. Mais imaginer de telles mesures semble presque absurde, tant la présence du dialecte dans les médias, à l'école et dans la vie quotidienne est forte. Sa maîtrise représente ainsi un facteur d'intégration certain pour les immigrants, et sa vitalité est évidente autant dans la lutte contre l'imposition de l'allemand standard à l'école enfantine que dans divers espaces de littératie (SMS, clavardage, etc.).

⁴ Voir www.unesco.org/languages-atlas/index.php. Notons que le site ne précise pas le degré de vulnérabilité selon le pays concerné (Suisse, Allemagne, France, Autriche, Liechtenstein).

On le voit au travers de cet exercice de concrétisation, la situation diglossique en Suisse alémanique est loin d'être aussi problématique qu'on voudrait nous le faire croire. Dans un sens ethnolinguistique, le dialecte ne semble pas en danger de disparition, et il ne représente pas non plus un danger pour la cohésion nationale, contrairement à ce que laissent penser certains auteurs s'attachant à célébrer de manière sélective leur vision de la diversité linguistique de la Suisse.

Le manque de précision terminologique lorsqu'il s'agit de définir langues et dialectes peut être considéré comme un flou utile, parce qu'il évite des débats taxinomiques fastidieux et des crises identitaires pour les diverses communautés: on peut être fier du patrimoine des Suisses alémaniques, distinct de celui 'des Allemands', et en même temps participer au marché linguistique allemand – tout en affirmant sa spécificité de locuteur natif d'un de ces dialectes souvent non-intelligibles pour les Allemands, en particulier ceux du nord, très éloignés de l'espace alémanique.⁵ L'inconvénient est évidemment la nécessité d'un investissement pédagogique plus important, de la part des Suisses allemands eux-mêmes, au niveau de l'apprentissage de l'allemand standard,⁶ mais aussi de la part des membres des autres communautés linguistiques qui, du moins de l'avis de certains, pourraient, voire devraient développer des compétences réceptives en dialecte dès lors qu'ils ont affaire de manière systématique à des Suisses allemands.

Si l'allemand standard est considéré comme une langue étrangère, il y a fort à parier qu'il en serait de même pour un standard issu d'un des dialectes ou pour une forme 'intersectionnelle'. S'il n'était pas possible de créer cette langue standard alémanique sous la menace de l'Allemagne nazie des années 30 du siècle passé, ce scénario paraît encore bien plus improbable aujourd'hui.

D'aucuns font par ailleurs un rapprochement avec la situation du néerlandais (« 'Hollandisierung' der Schweiz »; cf. les propos recueillis dans *Schweiz am Sonntag*⁷) pour dénoncer le provincialisme qu'ils diagnostiquent à la fois chez les Suisses allemands et chez les Hollandais:

Die Gefahr ist nicht von der Hand zu weisen, dass wir uns damit von einem Sprachraum von rund 100 Millionen deutschsprachigen Europäerinnen und Europäern abkoppeln und die Schweiz hollandisieren – in Anlehnung an Holland, das im 17. Jahrhundert seinen Dialekt zur Standardsprache verwandelte und sich damit vom übrigen deutschsprachigen Teil Europas abtrennte. (Oppenheim 2005, 105)

Avec Haas (1986, 50), nous objectons que le terme 'hollandisation' est plutôt mal choisi. Il relève ici d'une méconnaissance flagrante de l'histoire linguistique, puisque le néerlandais avait convergé vers une forme standardisée bien avant que ce fût le cas pour l'allemand. De plus, utiliser ce terme avec cette signification est également injurieux pour les Néerlandais, parce qu'il présuppose que le choix des néerlandophones (aujourd'hui au nombre de 22 millions environ) de ne pas 'rejoindre' l'espace germanophone au 17^e siècle revient à un réflexe de provincialisme.

⁵ Rappelons que les Suisses alémaniques ne sont pas les seuls dialectophones dans l'espace germanophone. La vitalité dialectale est également importante en Allemagne – en particulier dans le Sud (p.ex. Bavière, Sarre) –, en Autriche et dans le Tyrol du Sud.

⁶ Fait notable, cet effort supplémentaire ne semble toutefois pas nuire aux compétences en lecture, les résultats PISA en Suisse allemande ayant été égaux ou supérieurs à ceux de l'Allemagne dans le passé, à l'exception du dernier exercice en 2015, qui pour la première fois montre des performances moyennes légèrement supérieures en Allemagne.

⁷ www.schweizamsonntag.ch/ressort/politik/wird_mundart_zur_fuenften_landessprache_der_schweiz/.

Oserait-on dire aujourd'hui, en suivant la même logique, que les romanches ont loupé le coche parce qu'ils n'ont pas rejoint l'espace italoophone au 19^e siècle en participant au mouvement irrédentiste?

L'attachement à des représentations, vieilles de maintenant plusieurs siècles, qui veulent qu'une langue doive forcément être orthographiquement et lexicalement unifiée, rend à lui seul impossible l'adoption d'une politique autorisant dialectes et standard à être écrits librement, sur un pied d'égalité – ce qui montre les limites des prises de position romantiques.

En somme, la solution alémanique en Suisse est un arrangement assez confortable s'accommodant des tensions relevées entre affirmation identitaire locale et adaptation aux nécessités du marché linguistique national, européen et global: on utilise 'sa' variante dialectale au quotidien, y compris en oralité conceptuelle, tout en étant germanophone (parfois de façon un peu marginale) et plurilingue. Comme toujours, la tradition locale peut être perçue comme une ressource, mais aussi comme une barrière par rapport à celles et ceux qui n'en font pas partie. C'est là le principal défi à notre avis: cultiver le patrimoine linguistique et culturel sans que cela devienne une culture qui exclut les confédérés latins ainsi que les populations de migrants. Comme nous avons argumenté ailleurs (p. ex. Berthele/Wittlin 2013), une solution intéressante réside dans l'acquisition rapide de compétences réceptives dans les langues partenaires, que ce soit en suisse-allemand (Müller et al. 2009), en romanche (Gross et al. 2015), ou en italien (Pandolfi/Christopher/Somenzi 2014) – une méthode spécifique au contexte suisse reste encore à développer pour le français réceptif.

Bibliographie

- Ammon, Ulrich, 1995, *Die deutsche Sprache in Deutschland, Österreich und der Schweiz. Das Problem der nationalen Varietäten*, Berlin/New York: de Gruyter.
- Austin, Peter/Sallabank, Julia 2011, « Introduction », dans: Peter Austin/Julia Sallabank (éds.), *The Cambridge handbook of endangered languages*, Cambridge: Cambridge University Press, 1-24.
- Barblan, Paolo/Koller, Arnold, 2005, *Dialekt in der (Deutsch)Schweiz? Zwischen lokaler Identität und nationaler Kohäsion*, Lenzburg: Forum Helveticum.
- Berruto, Gaetano, 1995, *Fondamenti di sociolinguistica*, Roma/Bari: Laterza.
- Berthele, Raphael, 2008, « A Nation is a Territory with one Culture and one Language. The Role of Metaphorical Folk Models in Language Policy Debates », dans: Gitte Kristiansen/René Dirven (éd.), *Cognitive Sociolinguistics: Language Variation, Cultural Models, Social Systems*, Berlin/New York: de Gruyter, 301-332.
- , 2010, « Investigations into the folk's mental models of linguistic varieties », dans: Dirk Geeraerts/Gitte Kristiansen/Yves Peirsman (éds.), *Advances in cognitive Sociolinguistics*, Berlin/New York: de Gruyter, 265-290.
- , 2014, « Zum selektiven Zelebrieren sprachlicher Diversität in der Schweiz », *Deutschblätter*, 66, 75-83.
- , 2015, « Language planning and standardization in a minority language context: A case study of Rumantsch Grischun in Switzerland », dans: Winifred Davies/Evelyn Ziegler (éds.), *Language Planning and Microlinguistics: From policy to interaction and vice versa*, London/New York: Palgrave Macmillan, 39-61.
- /Wittlin, Gabriele, 2013, « Receptive multilingualism in the Swiss Army », *International Journal of Multilingualism*, 10.2, 181-195 [www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14790718.2013.789522].
- Clyne, Michael G., 1992, *Pluricentric languages: differing norms in different nations*, Berlin/New York: Mouton de Gruyter.
- Coray, Renata, 2008, *Von der Mumma Romontscha zum Retortenbaby Rumantsch Grischun: rätoronische Sprachmythen*, Chur: Institut für Kulturforschung Graubünden.

- Darms, Georges, 1994, « Zur Schaffung und Entwicklung der Standardschriftsprache Rumantsch Grischun », dans: Georges Lüdi (éd.), *Sprachstandardisierung = Standardisation des langues = Standardization of language*, Fribourg-Freiburg: Universitätsverlag, 3-23.
- Edwards, John, 2012, recension de: Hornberger, Nancy (éd.), 2010, *Can Schools Save Indigenous Languages? Policy and Practice on Four Continents*, New York/Basingstoke: Palgrave Macmillan, *Language Policy*, 11.2, 201-203.
- Felder, Samuel, 2015, « Korpusgestützte Analyse der Verschriftung des Schweizerdeutschen in SMS », *Networx*, 70 [www.mediensprache.net/de/networx/networx-70.aspx].
- Ferguson, Charles A., 1959, « Diglossia », *Word*, 15, 325-340.
- Fishman, Joshua A., 2006, « Language Maintenance, Language Shift, and Reversing Language Shift », dans: Tej K. Bhatia/William C. Ritchie (éds.), *The Handbook of Bilingualism*, Oxford: Blackwell, 406-436.
- García, Ofelia/Wei, Li, 2014, *Translanguaging : language, bilingualism and education*, London: Palgrave Macmillan.
- Geeraerts, Dirk, 2003, « Cultural models of linguistic standardization », dans: René Dirven/Martin Pütz (éds.), *Cognitive Models in Language and Thought. Ideology, Metaphors and Meanings*, Berlin/New York: de Gruyter, 25-68
- Gross, Manfred et al., 2015, *Chapeschas? Interaktives Online-Lehrmittel zur Erlangung rezeptiver Sprachkompetenzen der rätoromanischen Sprache*, Chur: Pädagogische Hochschule Graubünden [www.chapeschas.ch/].
- Haas, Walter, 1986, « Der beredete Deutschschweizer oder die Hollandisierung des Hinterwäldlers. Über die Kritik an der Deutschschweizer Sprachsituation », dans: Heiner Löffler (éd.), *Das Deutsch der Schweizer. Zur Sprach- und Literatursituation der Schweiz*, Aarau: Sauerländer.
- , 1998, « Diglossie im historischen Wandel oder: Schweizerdeutsch auf dem Weg zur eigenen Sprache? », dans: Charles V. J. Russ (éd.), *Sprache Kultur Nation – Language Culture Nation* [Papers from a conference held on 19 Oct. 1996 at the Guildhall, York], Hull: University of Hull, 76-101.
- Hägi, Sara/Scharloth, Joachim, 2005, « Ist Standarddeutsch für Deutschschweizer eine Fremdsprache? Untersuchungen zu einem Topos des sprachreflexiven Diskurses », *Linguistik Online*, 24.3, 19-47.
- Haugen, Einar, 1987, « Language Planning », dans: Ulrich Ammon/Norbert Dittmar/Klaus Mattheier (éds.), *Sociolinguistics. An international Handbook of the Science of Language and Society*, Berlin/New York: De Gruyter, 626-637.
- Heller, Monica/Duchêne, Alexandre, 2012, « Pride and profit: changing discourses of language, capital and nation-state », dans: Monica Heller/Alexandre Duchêne (éds.), *Language in Late Capitalism*, New York: Routledge, 1-21.
- Hill, Jane H., 2002, « Expert Rhetorics », *Journal of Linguistic Anthropology*, 12.2 [Advocacy for Endangered Languages: Who Is Listening, and What Do They Hear?], 119-133.
- Kloss, Heinz, 1987, « Abstandsprache und Ausbausprache », dans: Ulrich Ammon/Norbert Dittmar/Klaus Mattheier (éds.), *Sociolinguistics. An International Handbook of the Science of Language and Society*, Berlin/New York: Mouton de Gruyter, 302-308.
- Kübler, Daniel/Papadopoulos, Ioannis/Mazzoleni, Oscar, 2009, *Le plurilinguisme de la Confédération. Représentation et pratiques linguistiques dans l'administration fédérale*. Berne: Fonds national suisse.
- Lambelet, Amelia/Berthele, Raphael, 2015, *Age and Foreign Language Learning in School*, Basingstoke (GB)/New York: Palgrave.
- Lindt-Bangerter, Bernhard, 2012, *Welche Normierung der Sprache in Schulen sprachlicher Minderheiten? Rollen von lokaler Varietät und Standard im Unterricht Überlegungen ausgehend von den Erfahrungen in Romanischbünden, mit Fallstudien zur sorbischen Lausitz und zur irischen Gaeltacht*, Fribourg/Freiburg: Université [mémoire].

- Matthey, Marinette, 2007, « Poids relatif du dialecte local et du français dans un répertoire bilingue – Évolène », dans: David Trotter (éd.), *Actes du XXIVe Congrès international de linguistique et de philologie romanes (CILPR)* [Aberystwyth, 2-5 août 2004], t. 1, Tübingen: Niemeyer, 49-61.
- Mühlhäusler, Peter, 1996, *Linguistic ecology: language change and linguistic imperialism in the Pacific region*, London: Routledge.
- Müller, Martin et al., 2009, *Chunsch druus? Schweizerdeutsch verstehen – die Deutschschweiz verstehen*, Berne: Schulverlag plus.
- Oberholzer, Susanne, 2005, *Schweizer Hochdeutsch als Unterrichtssprache. Am Beispiel des Kantons Thurgau*, Felben: édité chez l'auteur.
- Oppenheim, Roy, 2005, « Mundart und elektronische Medien », dans: Paolo Barblan/Arnold Koller, *Dialekt in der (Deutsch)Schweiz? Zwischen lokaler Identität und nationaler Kohäsion*, Lenzburg: Forum Helveticum, 104-111.
- Pandolfi, Elena/Christopher, Sabine/Somenzi, Barbara, 2014, *Capito?: comprendere l'italiano in Svizzera*, Bellinzona: Osservatorio linguistico della Svizzera italiana/ Fribourg-Freiburg: Centre scientifique de compétence.
- Ribeaud, José, 1998, « Das schlechte Beispiel von Zürich: die Schweiz ein Opfer des amerikanischen Sprachen-Imperialismus? », dans: Max Mittler (éd.), *Wieviel Englisch braucht die Schweiz? Unsere Schulen und die Not der Landessprachen*, Frauenfeld: Huber, 41-67.
- , 2010, *La Suisse plurilingue se déglingue: plaidoyer pour les quatre langues nationales suisses*, Neuchâtel: Delibreo.
- Romaine, Suzanne, 2002, « Signs of Identity, Signs of Discord: Glottal Goofs and the Green Grocer's Glottal in Debates on Hawaiian Orthography », *Journal of Linguistic Anthropology*, 12.2, 189-224.
- Schmid, Heinrich, 1982, *Richtlinien für die Gestaltung einer gesamtbünderromanischen Schriftsprache*, 2. Aufl., Cuira: Lia Rumantscha.
- Sieber, Peter/Sitta, Horst, 1986, *Mundart und Standardsprache als Problem der Schule*, Aarau: Sauerländer.
- Skutnabb-Kangas, Tove/Phillipson, Robert/Rannut, Mart, 1994, *Linguistic human rights: overcoming linguistic discrimination*, Berlin: Mouton de Gruyter.
- Spycher, Samuel, 2004, « 'I schribdr de no.' Schweizerdeutsche Umgangsformen in der SMS-Kommunikation », *Networx*, 36 [www.mediensprache.net/de/networx/docs/networx-36.aspx].
- Trimaille, Cyril/ Matthey, Marinette, 2013, « Catégorisations », dans: Jacques Simonin/Sylvie Wharton (éds.), *Sociolinguistique du contact: dictionnaire des termes et concepts*, Lyon: ENS Editions, 95-122.
- von Haller, Alfred, 1765, *Gedichte des Herrn von Haller*, Wien: J. T. Edlen von Trattern.
- Weinreich, Max, 1945, « Der yivo un di problemen fun undzer tsayt », *Yivo-Bleter*, 25.1, 13.

[NB: tous les liens indiqués dans cet article étaient actifs au moment de la mise en ligne en mars 2017.]